

**Avis d'une demande de dérogation mineure au Règlement de zonage 1406**

Avis public est donné que, lors de sa séance qui aura lieu le 13 février 2023 à 19 h 30 dans la salle du conseil de l'hôtel de ville de Longueuil, 4250, chemin de la Savane, le conseil de l'arrondissement de Saint-Hubert statuera sur la demande de dérogation mineure suivante :

Permettre au 3220, rue Perras, un garage isolé avec une marge latérale minimale de 0,89 mètre au lieu de 1 mètre

Toute personne intéressée pourra se faire entendre à propos de cette demande, par le conseil de l'arrondissement de Saint-Hubert, lors de ladite séance.

Longueuil, le 27 janvier 2023.

Véronica Mollica, avocate

Secrétaire du conseil de l'arrondissement de Saint-Hubert